

LES MARCHÉS DE SAINT-LYS



Labouche, 26 Fi TP, Conseil général de la Haute-Garonne, Archives départementales

Ci-dessus : Le marché à la volaille, qui se tenait sur la place actuellement dénommée « Place Jean Moulin ». Au fond de la place : le bureau des PTT. Photographie prise au début du XX^e siècle (Collection des Archives Départementales de la Haute-Garonne).

~~~~~\*~~~~~

En 1282, le roi Philippe III le Hardi octroya une Charte de Coutumes aux habitants de la bastide, nouvellement fondée, de Saint-Lys. Il y était notamment précisé (à l'article 28) qu'un marché se tiendrait tous les mardis.

Ces marchés acquièrent une certaine renommée à partir de 1577, année où Sainte-Foy-de-Peyrolières, chef-lieu de la châtellenie, fut brûlée par les Huguenots. Saint-Lys récupéra dès lors l'essentiel de l'activité commerciale.

Deux foires surtout, celles du mois de mai et de la fin d'août<sup>1</sup>, avaient une grande importance. Sous l'Ancien Régime, les marchés et les foires fournissaient un revenu de 1200 livres, en moyenne, au budget de la commune<sup>2</sup>.

Sur un plan de 1810, la halle, de forme rectangulaire, figure au centre de la place : d'après l'échelle du croquis (<sup>1</sup>/<sub>250</sub><sup>e</sup>), cette halle mesurait environ 20,25 mètres (façade face à la mairie) sur 18,75 mètres. Le projet d'alignement urbain de l'époque prévoyait de « *détruire la halle qui est interposée entre la rue des moulins [actuelle rue de la République] et celle du fort et la reconstruire sur des plus grandes dimensions en deux parties isolées – qui laisseraient entre elles une largeur de huit mètres pour la libre circulation des charrois ; l'une de ces parties serait destinée aux grains et à la boucherie et son opposée à d'autres denrées. [...] la halle actuelle est beaucoup trop petite pour la localité, très basse et d'une construction pour ainsi dire précaire* ». Ce projet ne fut pas exécuté.

Dans un document du 14 janvier 1827 (« *Bail à ferme de la place couverte de Saint-Lys pour l'espace de six ans* »), il est écrit : « *...les quatre piliers de briques de la place couverte [viennent] d'être réparés et recrépis suivant les règles de l'art depuis peu de temps* » (article 3). Le document mentionne par ailleurs que le toit de cette halle est composé de « *quatre versants d'eau* » (art. 8) et que le sol est en terre battue (art. 10).

L'actuelle halle fut construite à partir de 1844, à l'emplacement de la précédente. Ainsi que le précise le renouvellement (pour six ans) des droits de place voté le 16 août 1857, ce bâtiment et ses abords abritaient les « *marchands étalagistes* » ainsi que « *les propriétaires ou marchands de grains* ».

En 1860, la municipalité prévoyait, à l'occasion de la reconstruction de la mairie, l'agrandissement de cette dernière par l'adjonction d'un marché couvert pour la volaille, au-dessus duquel se trouverait la « *maison d'école* ». Voté le 13 novembre 1864, à l'époque de la fin des travaux, le cahier des charges du marché de la volaille stipule : « *Art. 2 : Le bail comprendra le dessous du marché couvert qui lui est spécialement affecté ainsi que la superficie de la promenade y attenante* ».

Le 29 septembre 1863, le Sous-Préfet de Muret prit un « *arrêté autorisant l'établissement de droits de place sur la volaille* » en raison du manque de ressources de la commune et « *vu l'état du passif* » de son budget.

Par délibération du 8 août 1875, le conseil décidait « *le transfert du marché aux grains sous la place de l'école communale* », afin de réserver la halle aux « *marchands étalagistes* ». De ce fait, le marché de la volaille fut alors déplacé sur le « *vacant servant de promenade attenante au marché du blé* », c'est-à-dire l'actuelle « *Place de la Liberté* », située entre la halle et l'église.

C'est au début de 1876 que furent achevés, à l'emplacement de l'actuel monument aux

---

1 La tradition s'est maintenue jusqu'à nos jours en ce qui concerne cette seconde date. En effet, la fête locale de Saint-Lys se déroule toujours au cours du week-end le plus proche du 28 août, jour où est célébré, dans le calendrier liturgique catholique, le patron de la paroisse, Saint-Julien de Brioude (martyr auvergnat du début du IV<sup>e</sup> siècle).

2 Voir le livre de DELAUX (Paulin) et LIBÉROS (François), Histoire de la bastide de Saint-Lys depuis son origine jusqu'à nos jours, avec un aperçu historique sur chacune des dix communes du canton, Librairie Sistac, Toulouse, 1904, XIII-421 pages.

morts, « *les travaux de pose du pont à bascule et de construction du kiosque destiné à abriter l'appareil de démonstration de cet instrument de pesage, dont l'établissement [avait] été voté par délibération du 08 février 1874* ». Lors du Conseil municipal du 12 novembre 1876, le Maire, Philippe LARÈNE, « *dit que depuis neuf mois les droits de pesage sur la bascule sont perçus par voie de régie et que les recettes s'élèvent, d'après l'état fourni par le Receveur municipal, à la somme de 395,70 francs* ». Le Conseil adopte à cette occasion le « *cahier des charges dressé pour parvenir à l'adjudication des droits de pesage sur le pont-bascule* », pour une durée de trois ans.

En raison de l'effondrement de l'ancienne église, qui se produisit le 24 janvier 1877, une « *église provisoire* » fut installée, jusqu'à la fin de 1881, sous la maison d'école, à l'emplacement du marché aux grains. Ce dernier se retrouva à nouveau sous la halle, dont il occupa la moitié de la surface et une partie de ses abords.

Le 7 mai 1882, le Maire Bernard BAYLAC faisait le constat suivant : « *Des plaintes nombreuses se produisent journellement sur l'exiguïté des places publiques de la ville; les jours de foires et marchés nous montrent l'insuffisance de l'emplacement occupé par les marchands étalagistes ; les alentours de la place couverte [la halle] ne sont plus en rapport avec l'importance toujours croissante du commerce local, et l'inconvénient qui résulte d'une agglomération importante renfermée dans un centre étroit, où les accidents ne sont évités que par une surveillance incessante, nous fait voir enfin combien il est urgent de parer à cet état de choses* ».

Le Conseil municipal se prononça alors en faveur de la création d'une nouvelle place publique (nommée aujourd'hui « Jean-Moulin »), par l'acquisition puis la destruction de maisons (estimées 19000,00 francs) situées sur cet îlot.

La création en 1883, en centre-ville, de cette nouvelle place, permit ensuite d'y déplacer le marché de la volaille, alors situé « place de la Liberté ». De ce fait, cet espace public prit alors le nom de « place de la volaille », dénomination qui resta en vigueur jusqu'aux années 1960.

Lors de la séance du Conseil municipal du 18 mai 1890, le Conseil municipal vota un crédit de 100,00 francs pour la création à Saint-Lys d'une foire aux chevaux, mais cette démarche ne fut pas suivie d'effet. Le 9 octobre 1900, cette question revint à l'ordre du jour du Conseil, qui décida de nouveau « *la création d'un marché aux chevaux, mules et mulets, qui aurait lieu les jours de refoires et foires, c'est-à-dire les 2<sup>èmes</sup> et derniers mardis de chaque mois [...] sur la place de l'église* ». Celles organisées en octobre 1901 connurent un réel succès<sup>3</sup>.

La délibération du 16 août 1896 nous apprend : « *Le marché aux fruits actuellement établi sur la place de la Poste [ou Place de la volaille] sera tenu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1897 sur la place de la Bascule à côté du jardinage, sur l'emplacement qui sera désigné par l'autorité locale* ».

Lors de la séance du 26 août 1900, un débat opposa le Maire Antonin CHELLE à l'un des conseillers municipaux : « *M. VIEU demande au Conseil de décider qu'à l'avenir le Marché aux Grains qui occupe actuellement une portion considérable de la halle dite des marchands, soit rétabli dans le local qu'il occupait autrefois, c'est-à-dire dans la halle qui existe sous l'école des garçons. M. le Maire se déclare absolument opposé à cette mesure, objectant que le marché du grain n'a jamais occupé cet emplacement que d'une manière provisoire et qu'on a dû l'en enlever à cause des nombreux inconvénients de cette petite halle évidemment insuffisante, et à la suite des plaintes des marchands*

---

3 Voir délibération du 17 novembre 1901.

*de grains ; il dit encore, ce qui est contesté par M. VIEU, que le déplacement proposé ne pourrait se faire sans exposer la commune à des réclamations de la part du fermier des places avec lequel la commune est liée par un traité. Une discussion s'engage à ce sujet entre les divers membres, et finalement la question est ajournée ».*

Le plan de la commune en 1900<sup>4</sup> montre à quel point les foires et marchés occupaient une place importante dans l'économie locale. On peut y repérer : la place de la volaille (place Jean-Moulin), la halle, la place de la bascule (place de la liberté), le foirail aux bœufs (emplacement de l'actuelle médiathèque) et le foirail aux cochons (actuel parking et boulodrome de plein air, le long de l'Ayguebelle).

Construite à partir de 1895, une ligne de chemin de fer reliant Toulouse à Boulogne-sur-Gesse, avec embranchement desservant Saint-Lys et Sainte-Foy-de-Peyrolières, fut mise en service à partir d'octobre 1900 pour les voyageurs (et de février 1901 pour les marchandises). Cette desserte de proximité contribua à l'extension des bourgs ruraux, des chefs-lieux de cantons tels que Saint-Lys, car ils facilitaient les déplacements des habitants et l'écoulement de leurs produits, notamment agricoles, vers la capitale régionale.

Mais l'ouverture de cette ligne (qui ferma en décembre 1949) n'eut pas que des répercussions positives pour Saint-Lys. En effet, la situation économique, en ce tout début du XX<sup>e</sup> siècle, n'apparaissait pas comme très favorable, si l'on en juge par les motifs invoqués par la municipalité dans une délibération, votée le 9 août 1903, par laquelle elle rendit un avis défavorable à un projet de création de foires sur la commune voisine de Sainte-Foy-de-Peyrolières :

*« [...] Considérant que lorsqu'une ligne ferrée est mise en exploitation dans une contrée jusqu'alors dépourvue de moyens de locomotion rapides, le système économique est bouleversé. Que les villages et petites villes immédiatement rapprochés des centres importants, voient leurs commerces disparaître et les échanges locaux absorbés par les marchés des grandes villes. Que des exemples frappants nous sont offerts par les localités voisines, Léguevin et L'Isle-Jourdain, ce dernier centre jadis très important aujourd'hui énormément réduit.*

*Qu'aux marchés primitivement atteints par la transformation du mode d'achat, tel que les marchés aux grains, où la vente au détail disparaît, remplacée par l'achat direct chez le propriétaire, vient se joindre dans une mesure déjà inquiétante la vente en bloc dans les fermes des animaux d'élevage et que les marchés aux bestiaux se trouvent ainsi progressivement dégarnis.*

*Qu'à ces considérations touchant les gros marchés il faut ajouter la crise que subissent les marchands étalagistes concurrencés victorieusement par le prêt à la semaine et la vente à domicile des grands magasins au point que ce mode de vente atteint même les épiciers, merciers, marchands drapiers, etc., et en général tout le commerce local.*

*Que la diminution de la population du canton de Saint-Lys rend la lutte, que nos foires et marchés ont à soutenir contre les approvisionnement de Toulouse, très difficile.*

*Que d'une manière générale la population agricole, plus soucieuse aujourd'hui de l'emploi du temps, fréquente moins les foires et les marchés qu'autrefois, que cette observation qui touche tous les marchés de la région s'applique spécialement aux foires de Saint-Lys.*

*Considérant que dans un moment et dans des conditions aussi critiques il y aurait danger à créer des foires dans une localité si voisine qu'elle fait presque partie de Saint-Lys. La distance*

---

4 Voir le livre de DELAUX et LIBÉROS, *op. cit.*, page 330.

*kilométrique entre Saint-Lys et Sainte-Foy est bien de trois kilomètres de clocher à clocher mais elle est aussi de 1200 mètres seulement de la dernière maison de l'agglomération de Saint-Lys à la première de l'agglomération de Sainte-Foy.*

*Que voulant créer deux centres d'échanges, il en résulterait une disposition si nuisible pour l'intérêt de chacune d'elles, qu'elle les ferait disparaître l'un et l'autre probablement ; qu'il serait porté ainsi un préjudice considérable à la commune et au canton de Saint-Lys, sans épargner la commune de Sainte-Foy, et à la banlieue ouest de Toulouse.*

*Que la journée du samedi choisie dans la semaine, et la troisième semaine prise dans le mois pour tenir les foires de Sainte-Foy, sont des dates qui précèdent immédiatement les foires de Saint-Lys, comme jour de la semaine et comme quantième du mois.*

*Par ces motifs le Conseil émet un avis défavorable à la demande du Conseil municipal de la commune de Sainte-Foy ».*

Le 4 octobre 1908, l'emplacement d'un nouveau foirail aux bestiaux, à proximité du presbytère, fut décidé en Conseil en raison de la prochaine construction du groupe scolaire. Le 15 août 1920, la municipalité instaura un nouveau « *droit de stationnement des bœufs, vaches et veaux les jours de foire et refoire* » afin qu'une partie des sommes récoltées soit consacrée à l'aménagement du champ de foire : « *la taxe infime qui sera perçue ne lésera, outre mesure, les vaillantes populations agricoles de nos contrées* ».

Le 5 mars 1922, la suppression des taxes d'octroi fut votée en Conseil municipal, en raison de la construction de l'abattoir public, « *pour éviter des doubles droits* ».

Les 2 août 1925 et 30 octobre 1926, le Conseil municipal votait le remplacement de l'ancien pont-bascule, devenu vétuste, et le transfert du nouveau pont-bascule vers son emplacement actuel, à l'angle nord-est de la place de la Liberté, sur un terrain acheté au sieur CARRÈRE, « *forgeron-mécanicien* », et conseiller municipal de la commune. Selon les élus, ce déplacement « *dégagera notablement la place de l'église et ne produira pas des inconvénients pour le pesage de tous objets* ». La délibération du 16 janvier 1927 nous apprend que le nouveau pont-bascule fut acheté, la veille, par le maire Joseph BOUAS à un fabricant de Toulouse, et que les travaux de maçonnerie nécessaires à son implantation furent confiés à l'entrepreneur saint-lyisien Léon RIVIÈRE. Ce pont-bascule fut lui-même remplacé en 1959.

Durant la seconde guerre mondiale, l'activité économique connut une sensible diminution. Le 14 novembre 1939, notamment, le Conseil constatait « *que, du fait de la mobilisation, le nombre des marchands forains ainsi que les transports à la halle aux grains, foirail aux bœufs et veaux ont diminué de beaucoup* ».

Le 12 janvier 1943, le Conseil votait, sur proposition du Maire René BASTIDE, la prolongation « *jusqu'à la fin des hostilités* » du contrat passé avec M. BISSON pour la perception des droits de place : « *Les circonstances actuelles, la pénurie des apports sur nos marchés ne se prêtent guère à une mise en adjudication de cette perception* ».

Après la Libération, en revanche, se produit « *la reprise très nette des foires et marchés* », ainsi qu'en témoigne une délibération du 4 juin 1946. Le 22 novembre 1947, la municipalité décide de procéder à une nouvelle adjudication des droits de place, aucune n'ayant eu lieu depuis 1939.

Le 9 septembre 1952, le Conseil votait des crédits pour « *reconstituer la grande foire annuelle aux chevaux, mules et mulets [...] en octroyant des primes, comme il était de coutume, aux plus beaux produits de moins de un an, des races chevalines et mulassières* ».

Le 5 novembre 1955, les élus constataient : « *À l'heure actuelle, les marchés sont de moins en moins fréquentés par les forains [...], les tractations qui s'y traitent diminuent d'une façon alarmante* ». Le souci était grand pour la commune, car, si le montant du bail des droits de place diminuait trop fortement, « *la commune courr[ait] le risque de voir ses seules ressources diminuer sensiblement* ». Le bail fut renouvelé pour une période de 3, 6, 9 années en 1956, puis en 1965.

À l'expiration de ce dernier bail, la commune décida, lors du Conseil municipal du 27 juin 1974, d'instituer « *une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place pour les jours de marché le mardi à compter du 1<sup>er</sup> avril 1974* » et de recruter un régisseur-placier<sup>5</sup>. Ce système étant toujours en vigueur de nos jours, c'est un employé des services techniques communaux qui assure actuellement cette tâche.

~~~~~\*~~~~~

Illustration page suivante : Le marché sur la « Place de la Liberté ». À l'arrière-plan, au centre : le kiosque du poids public. Au fond : l'église Saint-Julien. Photographie prise au début du XX^e siècle (Collection des Archives Départementales de la Haute-Garonne).

5 Registre des délibérations 1 D 12, folio 35.

LA HAUTE-GARONNE



Phot. Labouche Fr. - Toulouse

160 ST-LYS - LA PLACE DU MARCHÉ ET L'ÉGLISE